

Article 75c du Règlement

b) Nom	Nombre des contrats	Montant versé
Ernst & Ernst Management Consultants	1	40,300.00
Peat Marwick & Partners	1	37,000.00
Sorès Inc.	1	19,500.00
Stevenson & Kellogg Management Consultants	1	32,164.00
Total	4	128,964.00

La Société pour l'expansion des exportations
1^{er} août 1978 au 31 mars 1980

a) Nom	Nombre des contrats	Montant versé
Hay & Associates	1	\$ 72,000.00
Informetrica Limited	1	9,000.00
Canecs Co. Ltd.	1	5,000.00
Federal Systems of Canada	5	16,924.50
Multiple Access	5	30,986.00
Data Crown Inc.	3	4,160.00
Total	16	138,070.50

b) 1979	Date	Lieu
	14 janvier	407-2nd Street S.W., Calgary (Alberta)
	15 mars	350, rue Sparks, Ottawa (Ontario)
	10 mai	407-2nd Street S.W., Calgary (Alberta)
	18 juin	Hôtel Toronto, Toronto (Ontario)
	16 août	350, rue Sparks, Ottawa (Ontario)
	20 septembre	350, rue Sparks, Ottawa (Ontario)
	15 novembre	407-2nd Street S.W., Calgary (Alberta)
	20 décembre	Hôtel Four Seasons, Montréal (Québec)

c) 1980	Date	Lieu
	17 janvier	407-2nd Street S.W., Calgary (Alberta)
	27 février	350, rue Sparks, Ottawa (Ontario)
	17 avril	350, rue Sparks, Ottawa (Ontario)
	19 juin	407-2nd Street S.W., Calgary (Alberta)
	22 août	L'Auberge de la Chaudière, Hull (Québec)
	17 octobre	350, rue Sparks, Ottawa (Ontario)
	20 novembre	350, rue Sparks, Ottawa (Ontario)

LES STATISTIQUES SUR L'ENSEIGNEMENT

Question n° 1833—M. Herbert:

Au cours de l'année dernière, quel était le pourcentage par province des élèves du niveau a) élémentaire, b) secondaire qui étudiaient la seconde langue officielle?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada déclare que, au cours de l'année scolaire 1979-1980, 44.8 p. 100 des élèves de niveau élémentaire et 40.8 p. 100 des élèves de niveau secondaire ont étudié le français, comme seconde langue officielle dans les neuf provinces autres que le Québec. Au Québec, 37 p. 100 des élèves du niveau élémentaire et 98 p. 100 des élèves de niveau secondaire ont étudié l'anglais, comme seconde langue officielle. À noter que les chiffres susmentionnés ne tiennent compte que des élèves admissibles. Au Québec, les élèves anglophones et francophones qui suivent des cours d'immersion en anglais sont exclus tout comme leurs homologues des autres provinces qui suivent des cours d'immersion en français.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PETRO-CANADA

Question n° 1875—M. Wilson:

Quels étaient les dates et lieux des réunions du conseil d'administration de Petro-Canada en a) 1978, b) 1979, c) 1980?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici la réponse de Petro-Canada:

a) 1978	Date	Lieu
	28 février/1 ^{er} mars	350, rue Sparks, Ottawa (Ontario)
	21 avril	407-2nd Street S.W., Calgary (Alberta)
	14 juin	Hôtel Constellation, Toronto (Ontario)
	23 juin	350, rue Sparks, Ottawa (Ontario)
	17 août	350, rue Sparks, Ottawa (Ontario)
	21 septembre	407-2nd Street S.W., Calgary (Alberta)
	8 novembre	Hôtel Royal York, Toronto (Ontario)
	17 novembre	350, rue Sparks, Ottawa (Ontario)

[Traduction]

M. Collette: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

● (1540)

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR LA 2^e LECTURE DU BILL C-59

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) propose:

Que, relativement au bill C-59, loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire, un jour de séance supplémentaire soit attribué pour plus ample étude à l'étape de la 2^e lecture de ce bill et que 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toutes questions alors nécessaires pour disposer de l'étape de la 2^e lecture de ce bill soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

—Madame le Président, il s'agit d'une motion conformément à l'article 75c du Règlement que nous avons été en quelque sorte forcés de présenter vu le défaut d'entente avec les partis d'opposition pour attribuer une période de temps déterminée à la conclusion du débat sur la 2^e lecture du projet de loi qui vise à permettre au gouvernement d'emprunter une somme de quelque 14 milliards de dollars. Maintenant pour justifier notre action et notre attitude, qu'il me soit permis d'indiquer à la Chambre qu'au cours des récentes années il est arrivé plus souvent qu'autrement que, dans le cas de projets de loi visant à autoriser le gouvernement à emprunter une certaine somme d'argent, le gouvernement ait dû recourir à cette procédure pour pouvoir faire avancer les choses.